

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB
Tel : 04.67.95.63.28 - Fax : 04.67.95.79.55

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 17 juillet 2015.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Bernard ROQUE, Marc BRICARD, Frédéric COSTE, Malvine MORERA, Marc MAILLARD et Liz THOUREZ.

Absents : Patricia ARNOLD et Bertrand CLÉMENT jusqu'au point 7.

Pouvoirs : Bertrand CLÉMENT à Marie-France MAUREL jusqu'au point 7.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marc BRICARD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 20 avril 2015
- 2°) Motion de soutien au Comité Pluraliste maintien de la ligne Béziers-Neussargues
- 3°) Motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'État
- 4°) Motion pour répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse
- 5°) Subvention à la section volley-ball du collège de Bédarieux
- 6°) Aide au financement de la lutte contre le cynips du châtaignier
- 7°) Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public
- 8°) Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme PLU
- 9°) Remplacement du système de chauffage de l'école
- 10°) Remplacement des menuiseries de l'école, côté nord
- 11°) Remplacement des menuiseries de la mairie, côté nord
- 12°) Demande de subvention renforcement BT poste SEP
- 13°) Décision modificative N°1 budget commune
- 14°) Acquisition ordinateurs école

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 23 juillet 2015

Le procès verbal de la séance du 20 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°2 : Motion de soutien au Comité Pluraliste de Défense et de Promotion de la ligne SNCF BÉZIERS-NEUSSARGUES-CLERMONT FERRAND

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture programmée de la ligne SNCF BÉZIERS-NEUSSARGUES-CLERMONT FERRAND. Il indique que les trains de marchandises seraient remplacés par des camions et les trains de voyageurs, notamment les scolaires, par des bus.

Cette suppression est contraire aux ambitions affichées de la France et de ses engagements sur les enjeux de préservation de l'environnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Gouvernement et à la Direction de la SNCF de revenir sur la décision de fermeture de cette ligne, de maintenir la relation nationale par le train de voyageurs de l'Aubrac et de développer le transport par rail des voyageurs et des marchandises.

Point n°3 : Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

L'AMF, forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, poursuit une action collective pour expliquer de manière objective l'impact des mesures restrictives annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. Il s'agit d'une amputation de 30% des dotations qui a déjà provoqué une baisse de l'investissement des communes de 12,4% en 2014.

Monsieur le Maire indique que la diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Le Conseil Municipal soutient, à l'unanimité, la démarche de l'AMF pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux avec la révision du programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Il demande aussi l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (*raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures*), la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (*frais de gestion et de recouvrement*), l'arrêt immédiat des transferts de charges et nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux et la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Point n°4 : Motion pour une répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse dans la future grande région réunissant le Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées

En 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du gouvernement et, en 2016, elle sera définitivement fixée par un décret du gouvernement en conseil d'État après avis du conseil régional.

Les élus du POUJOL-SUR-ORB affirment que pour une meilleure défense de notre territoire, il est impératif que la répartition des pouvoirs soit équitable entre les villes capitales régionales actuelles que sont Montpellier et Toulouse.

Ils demandent au gouvernement de trouver un nécessaire équilibre entre les lieux de décision et les services de la nouvelle région.

Point n°5 : Subvention à la section volley-ball du collège de Bédarieux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire une aide financière de 100 € au collège de Bédarieux au profit de la section volley-ball.

Point n°6 : Aide au financement de la lutte contre le cynips du châtaignier

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter une aide financière de 500 € à l'Union Languedoc-Roussillon des Acteurs Castanéicoles et l'Association de Développement de l'Apiculture Professionnelle en Languedoc-Roussillon pour lutter contre le cynips du châtaignier, insecte ravageur originaire de Chine.

Point n°7 : Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise TRAVESSET, pour un montant annuel de 6 968 € H.T.

Point n°8 : Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme PLU

Monsieur le Maire explique que les Plans d'Occupation des Sols, tel que celui qui règle la délivrance des autorisations d'urbanisme au Pujol-sur-Orb, deviendront caduques à compter du 1^{er} janvier 2016, sauf si la commune a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le lancement de l'élaboration d'un PLU qui devra répondre à plusieurs objectifs mentionnés dans le cahier des charges rédigé à l'attention du bureau d'études qui sera missionné pour mener à bien l'établissement de ce projet.

Point n°9 : Remplacement du système de chauffage de l'école

A la suite de la délibération du 3 mars 2015, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution d'une aide financière par Hérault Énergies pour le remplacement du système de chauffage de l'école, opération dont le montant s'élève à 21 734,60 € H.T. A l'unanimité, le Conseil Municipal

l'autorise à valider le devis présenté par l'entreprise PASCUAL, qui devra réaliser les travaux pendant les prochaines vacances de Toussaint.

Point n°10 : Remplacement des menuiseries de l'école, côté nord

A la suite de la délibération du 20 avril 2015, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution d'une aide financière par Hérault Énergies pour le remplacement des menuiseries de l'école, côté nord, opération dont le montant s'élève à 16 997,75 € H.T. A l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à valider le devis présenté par l'entreprise DONNADIEU, qui devra réaliser les travaux pendant les prochaines vacances de Toussaint.

Point n°11 : Remplacement des menuiseries de la mairie, côté nord

A la suite de la délibération du 16 octobre 2014, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution d'une aide financière par Hérault Énergies pour le remplacement des menuiseries de la mairie, côté nord, opération dont le montant s'élève à 10 186 € H.T. A l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à valider le devis présenté par l'entreprise DONNADIEU, qui devra réaliser les travaux la première semaine de septembre.

Point n°12 : Demande de subventions pour travaux d'électricité - Renforcement BT du poste SEP

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de renforcer le poste électrique, dit SEP. Il présente le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser :

- | | |
|--|------------|
| • subvention du Département, du Face sur les travaux "électricité" | 9 907,04 € |
| • subvention d'Hérault Énergies sur les travaux "éclairage public" | 119,26 € |
| • reste à charge prévisionnelle de la collectivité | 2 667,57 € |

Le Conseil Municipal approuve cette opération à l'unanimité.

Point n°13 : Décision modificative N°1 - Budget commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la révision des crédits portés sur le budget communal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031 : Frais d'études	10 000,00			
TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles	10 000,00			
D2128 : Autres agenc. Et aménag.	20 000,00			
D21318 : Autres bâtiments publics	42 200,00			
D2138 : Autres constructions	20 000,00			
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	82 200,00			
D2315 : Immos en cours-inst.techn.		161 000,00		
TOTAL D23 : Immobilisations en cours		161 000,00		
R1318 : Autres				9 800,00
R1321 : Etat & établ.nationaux				22 000,00
R1323 : Départements				37 000,00
TOTAL R13 : Subventions d'investissement				68 800,00
Total	92 200,00	161 000,00		68 800,00
Total Général		68 800,00		68 800,00

Point n°14 : Acquisition d'ordinateurs pour l'école

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un nouveau matériel informatique pour l'école. Le coût de cette opération est estimé à 13 603,88 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants :

La liste des enfants élus sera transmise à l'accueil de la mairie qui prendra en charge les convocations, notamment pour la prochaine réunion prévue pour septembre 2015.

Demande de subvention hand-ball :

Cette décision est différée.

Réfection voirie et confortement digue de l'allée :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'aides financières pour la réfection de la voirie et le confortement de la digue de l'Allée, à la suite des intempéries de l'automne 2014. Les travaux vont pouvoir être engagés.

Réévaluation loyers gîtes :

Compte tenu des dépenses engagées, ces dernières années, pour réaliser des travaux sur le bâtiment communal des gîtes, remplacement des menuiseries, pose d'un système de ventilation mécanique, pose de radiateurs neufs, etc..., les élus décident de réévaluer le montant du loyer à l'entrée dans les lieux de nouveaux locataires. Pour le logement N°7 vide actuellement et qui comporte 2 pièces, le montant du loyer est fixé à 230 €.

Inauguration de la nouvelle cantine :

Les représentants des institutions qui ont participé au financement du nouveau bâtiment seront conviés à son inauguration, ainsi que l'ensemble des artisans et autres parties prenantes de ce projet. Monsieur le Sous-Préfet sera sollicité pour y assister. Sa réponse déterminera la date de la cérémonie.

Mobilier cantine et nouvelle salle informatique :

Monsieur le Maire indique que la nouvelle structure ne sera équipée qu'avec du mobilier neuf, commandé pour être installé avant la prochaine rentrée.

Maison CLOSSET, rue des Lavoirs :

Monsieur le Maire expose que le notaire en charge de la succession d'Éliane CLOSSET, décédée en 2014, l'a contacté pour une éventuelle cession de l'immeuble en ruine, situé rue des Lavoirs.

Avant toute prise de décision, des informations seront recueillies auprès de Maître PAULE-BUGLI sur la faisabilité de cette acquisition pour l'euro symbolique.

Achats d'extincteurs :

L'entreprise SICLI a établi un devis pour l'achat des cinq extincteurs manquants. Les élus donnent leur accord pour que ce matériel soit commandé.

Plan Communal de Sauvegarde :

Avant la programmation d'une réunion pour le mois d'octobre 2015, il convient de recenser les personnes vulnérables résidant dans la zone inondable.

Modification simplifiée du POS :

Monsieur le Maire explique qu'un permis de construire a été refusé, chemin de La Devèse, à cause des difficultés qu'il existe de respecter le règlement du POS, plus précisément les distances prescrites entre les limites de la parcelle et la construction projetée. Ce refus a été motivé par la présence d'un emplacement réservé, numéroté C10.

Pour ouvrir cette zone constructible, il convient de lever cet emplacement réservé. Cette adaptation relève de la procédure de modification simplifiée du POS.

Un arrêté du Maire sera affiché le 27 juillet 2015, actant le lancement de cette procédure. Il sera publié dans un journal d'annonces légales. Un registre est tenu à la disposition du public qui a la possibilité d'y noter ses observations, lesquelles seront prises en considération, si elles sont pertinentes.

La séance est levée à 22 heures 13.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 27 juillet 2015.

Le Maire, Yves ROBIN